

La confiance peut sauver l'avenir



Lycée Nature et Services Saint-Jean

Rond point de la Tour du Mail • 95117 SANNOIS Cedex
Tél. 01 34 11 46 60 • Fax. 01 34 11 46 62

saint-jean-sannois.apprentis-auteuil.org
lycee.nature-et-services@apprentis-auteuil.org



BPA TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

(diplôme de niveau 3)



La confiance peut sauver l'avenir



BPA TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGERS

(diplôme de niveau 3)

Une formation par apprentissage sur 2 ans

PRÉREQUIS

- Formation possible après une 3^{ème} générale ou professionnelle, ou après un CAP
- Être âgé(e) de 16 à 30 ans
- Satisfaire à un entretien de motivation et à l'examen du dossier
- Signer un contrat d'apprentissage
- Avoir une bonne condition physique, une habileté manuelle, un esprit d'équipe, un goût pour la vie au grand air et une sensibilité au beau et au travail bien fait

OBJECTIFS

- Acquérir et maîtriser les techniques de réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien
- Se préparer au métier d'ouvrier en travaux paysagers

DURÉE

- Formation gratuite et rémunérée en deux ans
- Alternance de formation théorique et pratique en UFA (14 semaines par an) et 38 semaines en entreprise chez le maître d'apprentissage
- Statut d'apprenti : 5 semaines de congés payés par an, 35 heures par semaine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation par Unités Capitalisables (UC)

MÉTHODES MOBILISÉES

- Présence d'un tunnel d'entraînement à la maçonnerie paysagère et aux petits jardins paysagers, d'un parc matériel important et d'un site de 18 hectares
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, comme en enseignement général

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement Professionnel :

- Reconnaissance des végétaux, travaux d'entretien, travaux de création, matériaux/matériel, utilisation des engins, techniques de fleurissement, sciences et techniques (biologie végétale), terrasses bois, toitures végétalisées.

Enseignement général (toujours appliqué aux situations professionnelles) :

- Traitement de l'information, communication, mathématiques appliquées à la profession, écologie et gestion des risques.

DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études :

- Bac Pro ou Brevet professionnel
- Aménagements paysagers de niveau IV
- Certificats de spécialisation (CS)

Insertion professionnelle :

- Ouvrier qualifié du paysage
- Jardinier d'espaces verts en entreprise privée ou dans une collectivité.